



## *Deo gratias !*

Mes bien chers fidèles,

*Deo gratias !* Rendons grâce à Dieu en effet pour la magnifique Semaine Sainte que nous venons de vivre. Nous avons eu la joie de vivre ces jours bénis dont l'effusion de grâce a été rendue particulièrement sensible par le baptême de deux jeunes adultes.

Notre joie était encore accrue par la présence auprès de notre communauté de Monsieur l'abbé Benoît Paul-Joseph, supérieur du district de France de la Fraternité Saint-Pierre. Nous voulons ainsi redire l'assurance de nos prières pour l'accroissement en sainteté et en nombre de la Fraternité.

Nous prions tout particulièrement cet été à l'occasion du chapitre général de la Fraternité Saint-Pierre. Cet événement, qui a lieu tous les six ans, a pour but d'élire le supérieur général et de donner les lignes directrices de notre communauté fondée sur trois piliers : l'attachement au siège de Pierre, à la liturgie traditionnelle et à la théologie héritée de saint Thomas d'Aquin.

Nous aurons une autre et profonde occasion de rendre grâce dans quelques jours puisque nous accueillerons notre archevêque, le Cardinal Jean-Pierre Ricard. Il nous fait l'honneur de venir, le samedi 21 avril à 10h00, célébrer la sainte Messe et conférer le sacrement de confirmation à 49 jeunes et adultes de notre communauté. C'est là-encore une source de joie et de bénédiction : un successeur des apôtres va venir nous visiter et transmettre par ses mains la plénitude du Saint-Esprit aux confirmands. Dans ce bulletin, vous trouverez quelques rappels sur le beau sacrement de confirmation, ainsi que des

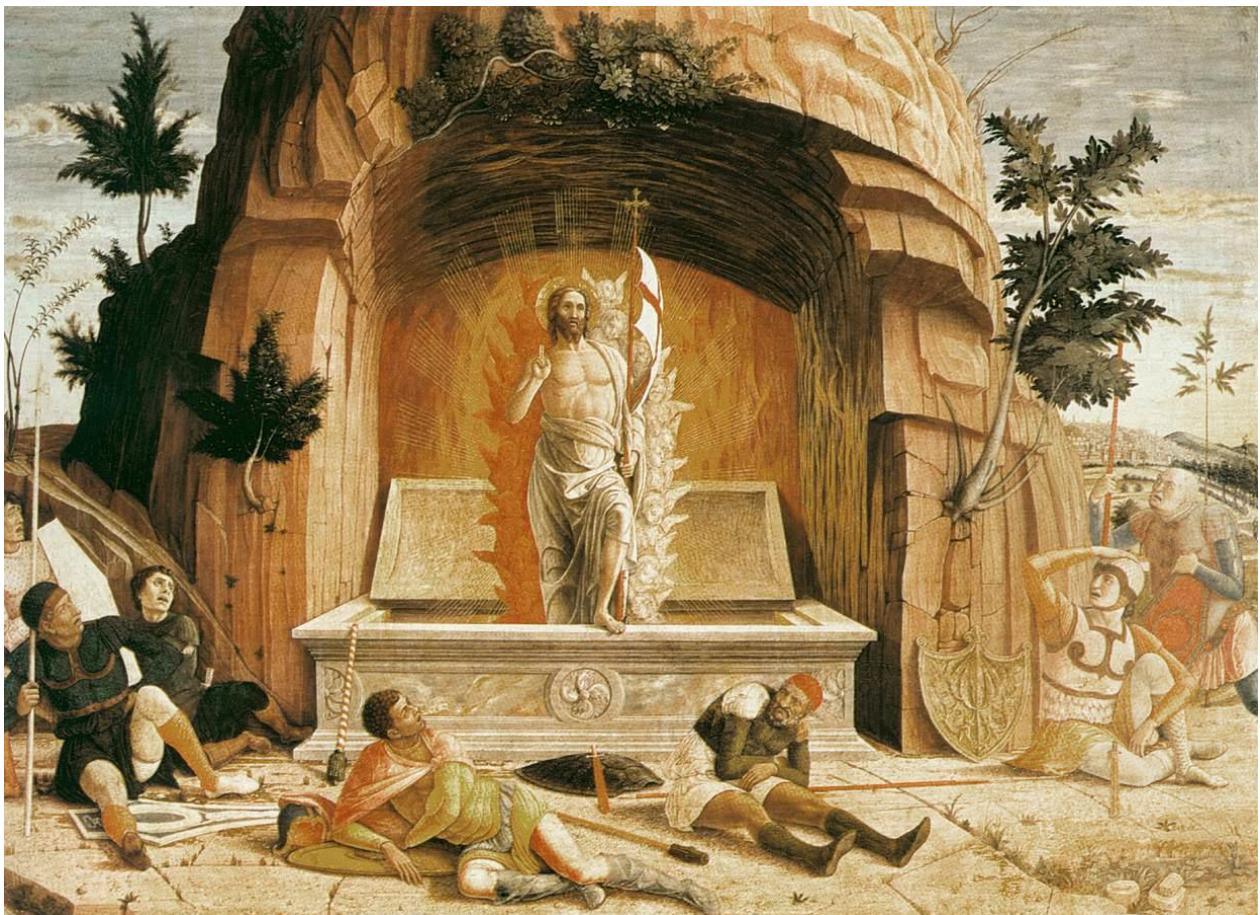
précisions sur les insignes épiscopaux pour recevoir de ces signes sensibles toute la vérité et la richesse spirituelle qu'ils contiennent.

Dans quelques semaines enfin, ce seront les professions de Foi et les premières communions, au milieu des grandes fêtes liturgiques de la fin d'année scolaire.

Mes bien chers fidèles, ne nous habituons pas à ces grâces innombrables que Notre-Seigneur daigne offrir à nos âmes, et qu'Il a payées d'un si grand prix.

Gardons une joie simple, une joie d'enfants, devant tant de grâces et sachons redire avec le psalmiste : « que rendrai-je au bon Dieu pour tant de bienfaits ?! » (Ps 115).

Abbé Benoît de Giacconi, *chapelain*



## LA CONFIRMATION

La confirmation est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit avec la surabondance de ses dons pour nous rendre parfaits chrétiens, témoins et apôtres de Jésus-Christ. Son nom lui vient de ce qu'elle est un complément, un achèvement du baptême ; elle le « confirme » ; le lien étroit entre le baptême et la confirmation apparaissait avec évidence aux premiers temps de l'Eglise.

Au cours de la nuit pascale, l'évêque ayant lui-même consacré l'eau baptismale et baptisé les premiers catéchumènes, cédait la place à des prêtres qui continuaient à baptiser en son nom, tandis que lui-même se retirait dans une chapelle du baptistère, la chapelle de la croix, ou *consignatorium*. C'est là qu'il donnait la consignation, ancien nom de la confirmation. Revêtus de la robe blanche, les néophytes venaient alors devant lui et il leur faisait une deuxième onction (après celle du baptême) en forme de croix sur le front avec le saint chrême.

Cette seconde onction, la confirmation, est pourtant bien un sacrement indépendant, et très vite la nécessité la fit séparer du baptême.

Lorsque naquirent les paroisses rurales confiées à de simples prêtres qui avaient pouvoir de baptiser et non de confirmer, il fallut grouper les enfants baptisés, à des âges divers, pour qu'ils pussent recevoir en pompe la confirmation de l'évêque, lequel n'avait pu se déplacer pour chaque baptême. Toutefois, en orient, la confirmation demeure liée au baptême, les prêtres y ayant pouvoir de confirmer avec l'huile que cependant seul l'évêque peut consacrer.

L'évangile du dimanche qui précède la Pentecôte nous fait comprendre en quoi la confirmation est le sacrement du Saint-Esprit. On y lit que Jésus dit à ses apôtres : « Lorsque le consolateur... l'Esprit de vérité sera venu, il rendra témoignage de moi, et vous aussi vous me rendrez témoignage... ». Le Saint-Esprit a un double rôle : il est l'esprit de Dieu, la vie de Dieu, mais il a aussi un rôle social, un rôle de témoin. C'est la confirmation qui nous donne le Saint-Esprit, non seulement pour que nous en vivions, mais pour que nous professions notre christianisme à la face du monde, et cela jusqu'au martyre, si besoin est.

Lorsque Jésus dit encore : « Avec le Saint-Esprit qui descendra sur vous, vous recevrez de la force et vous serez mes témoins à Jérusalem... et jusqu'aux extrémités de la terre. », c'est encore la confirmation qui nous donnera cette force d'en-haut par l'Esprit-Saint.



*Le jour de la confirmation, c'est la Pentecôte du chrétien.*

Au cours de la cérémonie, l'évêque étend les mains sur tous les confirmands en prononçant une prière qui appelle sur eux les sept dons de l'Esprit-Saint. Puis vient le geste sacramentel proprement dit : une autre imposition des mains. L'évêque pose la main droite sur la tête de chaque confirmand ; en même temps, il trace sur son front le signe de la croix avec son pouce enduit de saint chrême, tandis que les parrains et marraines posent la main droite sur l'épaule droite de chaque confirmand. Le chrême est fait d'huile d'olive et de baume consacrés par l'évêque au cours de la messe chrismale. C'est la matière du sacrement.

La formule sacramentelle prononcée par l'évêque est : « Je te marque du signe de la croix et je te confirme avec le chrême du salut. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. ». Le confirmand répond : « amen. »

Le léger soufflet que l'évêque lui donne ensuite, en lui disant : « la paix soit avec vous », est d'institution relativement récente. On l'interprète soit comme une marque d'amitié, soit comme un symbole des difficultés auxquelles le chrétien sera exposé.

Quoique l'évêque doive être normalement le ministre du sacrement, il est admis qu'un simple prêtre peut recevoir de l'évêque la délégation pour pouvoir le donner. Ce privilège est assez souvent accordé aux missionnaires.

Voici les souvenirs que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus a racontés du jour de sa confirmation : « Peu de temps après ma première communion, j'entrai de nouveau en retraite pour ma confirmation. Je m'étais préparée avec beaucoup de soin à la visite de l'Esprit-Saint ; je ne pouvais comprendre qu'on ne fit pas une grande attention à la réception de ce sacrement d'amour. La cérémonie n'ayant pas eu lieu au jour marqué, j'eus la consolation de voir ma solitude un peu prolongée. Ah ! Que mon âme était joyeuse ! Comme les apôtres, j'attendais avec bonheur le consolateur promis, je me réjouis d'être bientôt parfaite chrétienne et d'avoir sur le front, éternellement gravée, la croix mystérieuse de ce sacrement ineffable. Je ne sentis pas le vent impétueux de la première Pentecôte ; mais plutôt cette brise légère dont le prophète Elie entendit le murmure sur la montagne d'Horeb. En ce jour, je reçus la force de souffrir, force qui m'était bien nécessaire, car le martyre de mon âme devait commencer peu après. » (Sainte Thérèse, *Histoire d'une âme*)



# LES INSIGNES EPISCOPAUX

Dans les cérémonies liturgiques, les insignes principaux de l'évêque sont la mitre et la crosse qu'il porte en plus des vêtements sacerdotaux habituels auxquels les prescriptions liturgiques ajoutent, sous la chasuble, la dalmaticelle, dalmatique légère rappelant que l'évêque possède les trois degrés du sacrement de l'ordre (diaconat, presbytérat, épiscopat).

## *La mitre*

Elle est la coiffure liturgique distinctive des hauts prélats de l'Eglise catholique ayant charge pastorale, c'est-à-dire les évêques et les Pères abbés. La mitre apparaît en occident au cours du XIIe siècle, vraisemblablement vers les années 1140-1150. Sa forme a cependant beaucoup évolué. Elle était originellement composée d'un bonnet fermé, enserré par un bandeau circulaire noué derrière la tête et retombant sur les épaules sous la forme de deux bandes, les fanons. Les faces antérieures et postérieures, appelées titres ou cornes, se sont progressivement élevées de façon parallèle, pour devenir de plus en plus hautes et de plus en plus pointues jusqu'au XVIIIe siècle. Les deux pans de la mitre ont pu signifier symboliquement les deux testaments, le nouveau étant devant. La mitre n'est portée que durant les cérémonies liturgiques.

La mitre dans le rite latin, de même que la tiare dans les rites orientaux, symbolise l'autorité magistrale de l'évêque, sa fonction d'enseignement, son doctorat. La mitre rappelle la coiffure du grand-prêtre du temple de Jérusalem. Rappelons que dans la pensée des Pères de l'église les plus anciens, l'évêque tient la place du grand-prêtre de la religion juive ; les presbytres tiennent la place des prêtres de l'ancienne loi, tandis que les diacres remplacent les lévites. Une hiérarchie à trois degrés se voit ainsi reconstituée à l'imitation de celle du temple.

## *La crosse*

La crosse ou bâton pastoral, avait initialement la forme d'un « tau » grec (t), mais à partir du XIIe siècle, son extrémité supérieure a pris la forme recourbée qui est aujourd'hui la plus répandue, en volute. Cette forme est aussi celle la houlette du berger, image très

emblématique. Bâton de celui qui dirige, conseille, et secourt, houlette du bon pasteur, marchant à la tête du troupeau des fidèles, signe d'une autorité paternelle. Le crosseron (volute au sommet de la crosse) est tourné vers l'assistance lorsque l'évêque célèbre dans son propre diocèse et vers lui-même dans le cas contraire.

A ces insignes, il faut ajouter ceux que l'évêque porte couramment : la croix pectorale et l'anneau pastoral.

### *La croix pectorale*

Elle indique le caractère épiscopal. Elle est suspendue par une chaîne, ou un cordon de soie verte (rouge pour les cardinaux) entrelacé d'or à la messe et au chœur.

### *L'anneau pastoral*

Du latin « annellus » (chainon, bague) ou « annulus » (bague), l'anneau pastoral est l'un des signes distinctifs de la charge épiscopale, porté à l'annulaire droit en toutes circonstances. Remis au nouvel évêque au jour de sa consécration, il est un signe de sa dignité et de sa juridiction. Il rappelle en effet que l'évêque est tête, pasteur, époux et docteur de l'église qui vit sur le territoire de son diocèse. Ainsi, l'anneau signifie-t-il la fidélité de l'évêque à l'église, son alliance avec le diocèse qui lui a été confié.

Autrefois, les anneaux épiscopaux étaient souvent ornés de pierres précieuses, généralement d'une améthyste. De nos jours, si cet usage perdure, nombre d'évêques catholiques portent des anneaux simples, d'argent ou d'or, sans pierre, souvent agrémentés d'un symbole chrétien.

### *Le sacré pallium*

On peut ajouter enfin le sacré pallium, une bande de laine blanche frappée de croix noires, dont sont revêtus les archevêques et qui leur est imposé par le pape. Il signifie la communion et l'union avec le siège de Rome. Le pallium aurait été imaginé par le pape saint marc, au début du IV<sup>e</sup> siècle.

# L'ART DE SE CONFESSER

*Suite du précédent bulletin*

## TROISIEME PARTIE

*Alors comment s'accuser ?*

Soulignons tout d'abord que le péché véniel est matière libre de confession. On n'est pas tenu de l'accuser. Un acte de contrition bien fait, un acte vrai d'amour de Dieu, l'usage d'un sacramental avec foi et humilité suffisent à en obtenir le pardon. Une confession qui ne comporte que des péchés véniels, est donc, non une démarche nécessaire au salut, mais un moyen de sanctification. C'est un recours au sacrement, c'est-à-dire au sang purificateur de Jésus, par lequel nous sommes assainis et fortifiés ; c'est aussi, secondairement, un exercice d'humilité fondé sur la connaissance de soi et l'aveu de ce qui gêne le progrès spirituel. Parmi les péchés véniels commis, on sera donc libre de choisir ceux que l'on veut accuser.

Est-ce à dire qu'on va choisir les plus anodins, en reléguant dans l'oubli ceux qui gênent ? Non ! Ce sera exactement le contraire. Un examen de conscience bien fait tendra à faire émerger de la foule des fautes quotidiennes, celles qui du fait de leur fréquence ou du fait de leur malice, sont les plus dangereuses pour la vitalité de l'âme.

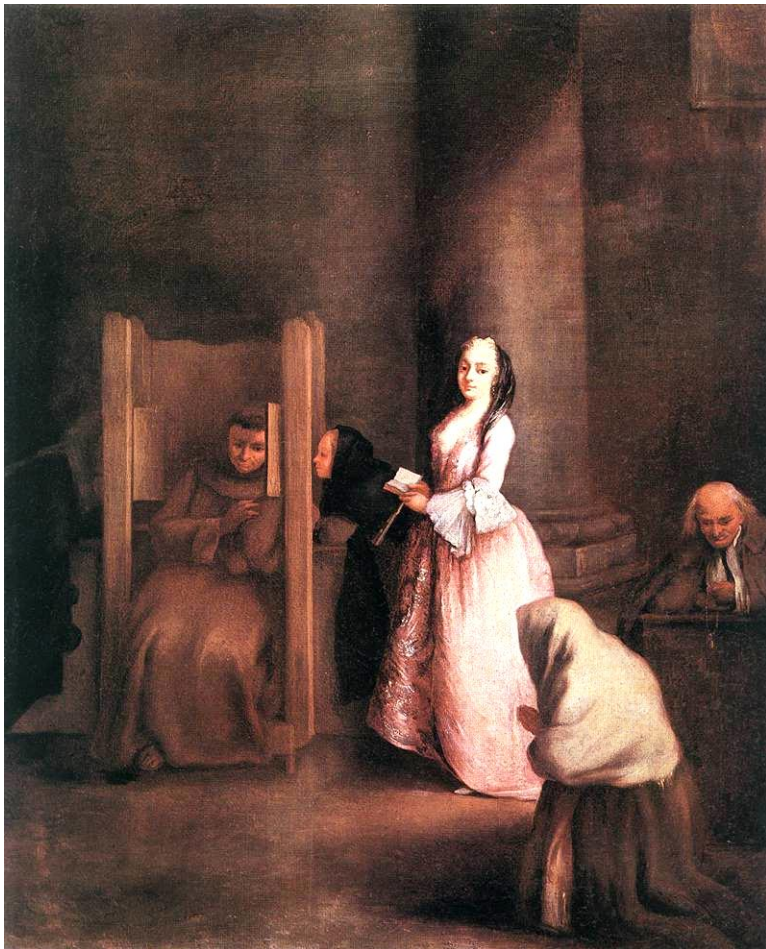
La physionomie propre de mon âme pécheresse n'est pas plus semblable à celle d'une autre âme que mon visage n'est semblable à un autre visage ; en gros, nous commettons à peu près les mêmes fautes, de même que nous avons tous un nez, une bouche, des oreilles... ; mais l'importance, pour moi, de telle faute, la place qu'elle tient dans ma vie spirituelle, son voisinage avec d'autres fautes de la même famille, voilà ce qui compose mon visage de pécheur. Voilà donc ce qu'un examen de conscience intelligent tendra à mettre en valeur. Inutile d'accumuler une multitude de péchés : cinq ou six, bien choisis, suffiront à se voir et se montrer tel qu'on est sous le regard de Dieu.

Mais ces péchés (et cette remarque est sans doute la plus pratique de toutes), il s'agira de les faire émerger avec la couleur propre que nous leur avons donnée : « J'ai menti... » : cela ne signifie rien... *omnis homo mendax*, dit le psaume, tout homme est menteur. De quelle manière ai-je menti ? A qui ? Dans quelles circonstances, Pourquoi ?



« J'ai menti à une amie malade qui comptait sur ma visite, parce que cela m'ennuyait d'aller la voir » : qui ne voit que cela constitue un mensonge d'une qualité spéciale ? « J'ai menti dans un salon en m'attribuant des relations que je n'avais pas ; j'ai menti à mes chefs pour obtenir un congé auquel je n'avais pas droit ; j'ai trompé un client sur la qualité de mon travail afin de pouvoir le lui compter plus cher... » : autant de mensonges différents dont l'accusation « j'ai menti » n'aurait donné aucune idée.

« Manquer à la charité » : le péché le plus courant. Pourquoi employer cette expression qui n'a aucune couleur ! Dites plutôt : « j'ai



dit une parole blessante à quelqu'un que je n'aime pas, avec l'intention de lui faire de la peine », ou « j'ai témoigné du mépris à un camarade peu intelligent », ou « j'ai refusé un secours que j'aurais pu donner à un ami dans le besoin », ou « je me suis moqué d'un infirme »...

Il y a cent façons d'être vaniteux : Quelle est la vôtre ? Est-ce de passer un temps exagéré à votre toilette ? Est-ce de vous regarder dans la glace à tout propos ? Est-ce de faire la roue

dans les groupes où vous vous trouvez, en essayant de capter toute l'attention par votre brillante conversation ?...

Et votre paresse, comment se manifeste-t-elle ? Par votre obstination à rester au lit quand l'heure est venue de vous lever ? Par votre négligence au devoir d'état, bâclé, à moitié fini ? Par votre nonchalance dans l'attitude ou un amour exagéré des fauteuils ?

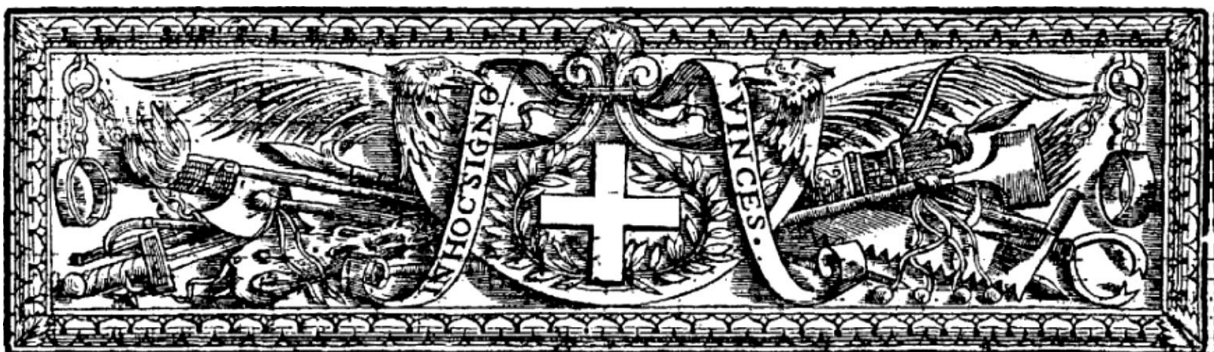
On comprend par ces quelques exemples (qu'il serait aisé de multiplier) ce que nous voulons dire quand nous disons : accusez des actes précis, déterminez les circonstances dans lesquelles vous les avez commis, cherchez les mots les plus capables d'exprimer votre faute

telle qu'elle a été dans la réalité, en tant qu'elle fut votre faute à vous et non celle de n'importe qui. Ce sera tout profit pour vous. D'abord parce que cela vous obligera à vous voir tel que vous êtes ; ensuite, parce que ce vous sera salutaire humiliation (il est plus humiliant de dire : « j'ai passé chaque jour une demi-heure à me farder » que de dire : « j'ai été vaniteuse »...) ; enfin, parce que, d'après ces données précises, votre confesseur pourra voir l'état de votre âme et en tirer des conseils appropriés.

Vous n'êtes pas invité pour autant au bavardage. S'accuser avec précision n'est pas « raconter des histoires ». La confession ne doit pas être noyée dans un flux de récits, d'explications, de digressions, où le pénitent perd de vue qu'il s'accuse et où le confesseur ne saisit plus ce que vous avouez être péché. Parfois, on entend cette prétendue confession se transformer en apologie, tout au moins en plaidoyer ; parfois, en appréciations sur le compte d'autrui ; parfois, en lamentations sur le malheur des temps...

Que vous ayez besoin de décharger un cœur trop lourd et de recevoir quelques consolations, ou que vous désiriez certains éclaircissements pour la conduite à tenir, rien de plus légitime. Mais séparez donc nettement les deux ordres de propos... Faites votre confession proprement dite en vous en tenant strictement aux fautes ; puis, avertissez le confesseur que vous avez quelque chose d'autre à lui dire.

H. Ch. Chery, op. (*à suivre...*)



# LE SAINT DU MOIS

*Sainte Catherine de Sienne, fêtée le 30 avril*

Sainte Catherine de Sienne est l'une des trois personnes de la Trinité... de la Trinité Dominicaine. Le Père étant saint Dominique (le Fondateur), le Fils étant saint Thomas d'Aquin (l'Intelligence), l'Esprit, c'est donc sainte Catherine (l'Amour). Elle était « tertiaire » de l'Ordre Dominicain, c'est-à-dire qu'elle faisait partie du tiers-ordre, en étant membre de l'Ordre sans prononcer les trois vœux monastiques. A la fois contemplative et active, ce qui est loin d'être paradoxal, il s'agit d'une grande mystique universellement reconnue, d'abord sainte patronne de Rome, la Ville éternelle, puis déclarée plus tard patronne de l'Italie et enfin de l'Europe.

Elle est une figure historique incontournable, figure politique très influente auprès des papes. Elle est aussi docteur de l'Eglise, proclamée le même jour que sainte Thérèse d'Avila, le 3 octobre 1970. Elle est aussi la patronne de la communication, en raison de ses nombreuses lettres et de ses précieux écrits. Des saintes Catherine, l'Eglise en compte plusieurs : il y a sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Catherine de Hongrie, sainte Catherine de Gênes, sainte Catherine Labouré...

Voyons ici la célèbre sainte italienne, celle qui fut un rempart contre le Grand schisme d'Occident et qui marqua la papauté de ses inspirations divines.

## *1 - La fleur des « Mantellate »*

C'est au milieu du quatorzième siècle (1347) que naquit à Sienne Catarina Benincasa. D'une ferveur religieuse extraordinaire, elle eut dès l'enfance des faveurs prodigieuses, telles des visions du Christ et des motions la portant à l'extase et à la pénitence. Elle fit vœu de virginité à l'âge de sept ans. Contre l'avis de ses parents qui voulaient la marier alors qu'elle était encore très jeune, elle décida de rejoindre le tiers-ordre de la Pénitence de saint Dominique. Ces « tertiaires » s'appelaient les « Mantellate ». Elles ne prononçaient pas les trois vœux de religion, elles restaient dans leur famille, toutefois elles vivaient une consécration toute particulière, portant l'habit blanc de l'Ordre et le manteau noir. Elles menaient une vie de prière et de pénitence.



Les tableaux représentent souvent notre sainte en état de prière ou d'extase, vêtue de la robe blanche de pureté, coiffée d'une couronne d'épines, et tenant un lys ou un livre. En effet, la volonté si précoce de Catherine de faire partie de la famille dominicaine fut confortée dans son enfance par un songe qu'elle eut une nuit : elle vit saint Dominique de Guzman, fondateur des Frères Prêcheurs. Dans ce songe, le saint lui tendait un lys, ainsi que l'habit blanc, comme une invitation explicite à rejoindre cette famille religieuse. Malgré une forte opposition de ses parents qui l'éprouvèrent très sévèrement -une opposition qui versait dans la persécution- la jeune Catherine était plus que jamais affermie dans son désir de consacrer sa vie à celui qu'elle considérait comme son seul et unique époux : le Christ.

## *2- Catherine et les Papes*

Le quatorzième siècle fut un siècle qui connut bien des tribulations, tant sur le plan religieux que politique. La grande peste noire, vue par certains comme un châtement divin, ravagea une partie de l'Europe.

Le système féodal s'écroulant, les guerres entre les états furent nombreuses.

Quant à l'Eglise, elle traversa une période d'épreuves et de divisions : ce fut la période du « grand schisme d'occident ». Les papes étaient plus que contestés ; ils devaient affronter des mouvements de contestation et de refus de leur autorité. L'Italie était particulièrement touchée par ces querelles ecclésiastiques, certains religieux vivant dans la désobéissance la plus scandaleuse et menant une opposition farouche contre l'autorité papale.

Relater ici les détails d'une telle crise ainsi que les interventions politiques de Catherine exigerait un trop long exposé historique, mais donnons ici sommairement les principaux éléments.

Les papes qui se succédaient se trouvaient confrontés à des situations si conflictuelles qu'ils ne vivaient plus à Rome. Ce fut l'époque de « l'exil » des papes en Avignon. Catherine intervint en particulier auprès des papes Grégoire XI et Urbain VI. Elle les défendit contre les attaques de religieux et de cardinaux italiens, appelant ces derniers à l'obéissance et à la reconnaissance filiale. Elle supplia Grégoire XI d'aller à Rome, celui-ci y alla mais il mourut peu après. L'élection de son successeur Urbain VI se vit très vite contrée par celle d'un antipape, Robert de Genève dit Clément VII. Catherine défendit alors Urbain VI afin qu'il obtienne reconnaissance. Elle fut son ambassadrice à Florence puis à Rome.

### 3- *Le Dialogue*

Outre ses nombreuses lettres et enseignements, Catherine dévoila ses entretiens mystiques avec le Christ dans un ouvrage célèbre intitulé *Le Dialogue*.

La sainte était dans un état extatique lorsqu'elle le dicta. Après avoir présentée Catherine comme ambassadrice des papes, nous pouvons affirmer qu'elle fut aussi une médiatrice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'ouvrage, dont le genre littéraire s'avoue surprenant, offre une véritable théologie mystique, nous faisant part des confidences du Christ à la jeune consacrée, ses désirs, ses sentiments, ses souffrances et ses prophéties.

Ce livre de spiritualité témoigne de l'intimité qu'elle vivait avec son Epoux Divin. Dans ce livre, elle lui adresse ses demandes, pour elle, pour l'Eglise, pour les prêtres, pour les chrétiens, et pour une intention particulière qui nous est restée anonyme...

Un livre qui dévoile en un style direct les volontés du Christ sur l'Eglise et sur les hommes, des considérations mystiques révélant la tristesse du Seigneur au sujet des pécheurs et de toutes les âmes qui s'égarent, en particulier les prêtres !

Les thèmes de la souffrance et de la croix y sont plus qu'évoqués, ainsi que de nombreuses images mystiques : celle du pont qui relie les hommes au Ciel, entre autres symboles qui élaborent une véritable doctrine.

C'est en s'appuyant sur cet ouvrage que l'Eglise, avec Paul VI, déclara notre sainte « docteur de l'Eglise ».

Catarina Benincasa, dite plus tard « Catherine de Sienne », mourut le 29 avril 1380 à Rome, affaiblie par maintes pénitences, offrant son corps et son âme pour le salut des pécheurs et pour l'Eglise si souffrante à cette époque. Elle s'offrit à son divin Epoux, le Christ, alors qu'elle avait trente-trois ans. « Père, je remets mon esprit entre tes mains » furent ses dernières paroles.



Après avoir donné cette citation, un biographe ajoute : « Alors, le visage rayonnant comme celui d'un ange, elle inclina doucement la tête et rendit l'esprit. »

L'Eglise reconnut même qu'elle avait reçu les stigmates. Tant de faveurs mystiques qui la conformait à son Seigneur bien-aimé.

C'est avec elle que nous terminons ce mois printanier. Que sainte Catherine nous aide alors à accomplir les volontés divines et à

offrir nos âmes pour la conversion des pauvres pécheurs et pour l'Eglise. En cette fin du mois d'avril, c'est une jeune colombe qui embellit désormais le ciel de Rome.

Abbé Grégoire Villeminoz, *fssp*

# DECLARATION DES EVEQUES DE FRANCE CONTRE L'EUTHANASIE

Quelles que soient nos convictions, la fin de vie est un temps que nous vivrons tous et une inquiétude que nous partageons. Chacun doit donc pouvoir y réfléchir le plus sereinement possible, en évitant les écueils des passions et des pressions.

Nous voulons avant tout exprimer notre pleine compassion envers nos frères et sœurs en « fin de vie », comme l'Église a toujours essayé de le faire. Ils se présentent dans leur faiblesse, parfois extrême. Leur existence est un appel : de quelle humanité, de quelle attention, de quelle sollicitude ferons-nous preuve envers eux qui vivent au milieu de nous ?

Nous saluons les professionnels de santé qui leur procurent une qualité de vie dans une fin de vie la plus apaisée possible, grâce à leur compétence technique et à leur humanité, aussi bien dans le suivi quotidien que dans les situations d'urgence. Certains d'entre eux sont engagés, souvent avec de fortes convictions personnelles, en soins palliatifs. Grâce à eux et à l'effort de déploiement de ces soins, nombre de nos concitoyens vivent de manière apaisée leur fin de vie.

Cependant, ces soins ne sont pas suffisamment développés et les possibilités de soulagement de la souffrance sous toutes ses formes ne sont pas assez connues. Il est urgent de combattre cette ignorance, source de peurs qui ne sont jamais bonnes conseillères et dont s'abreuvent les sondages.

Ancrés dans l'ensemble du territoire, nous déplorons les disparités d'accès aux soins palliatifs ainsi que l'insuffisance de formations proposées au personnel médical et soignant, ce qui engendre des souffrances parfois tragiques. C'est pourquoi l'urgence consiste à poursuivre le développement des soins palliatifs pour que toute personne en ayant besoin puisse, selon la loi du 9 juin 1999, y avoir accès quel que soit son lieu de vie, y compris dans les EHPAD et dans les maisons de retraite.

En raison de ces carences et de la médiatisation de certains cas, plusieurs réclament un changement de la loi par la légalisation d'une assistance médicale au suicide et de l'euthanasie. Face à cette réclamation, nous affirmons notre opposition éthique pour au moins six raisons :

1. La dernière loi a été votée récemment, le 2 février 2016. Dans la suite de celle du 22 avril 2005 – dont le retentissement fut international –, elle poursuit l'effort d'une prise en charge responsable et collégiale de la part des soignants pour garantir une fin de vie apaisée. Son application est encore largement en chantier et demande une formation appropriée. Apprécier, au cas par cas, comment accompagner au mieux chaque personne en grande vulnérabilité demande temps, discernement et délicatesse. Changer la loi manifesterait un manque de respect non seulement pour le travail législatif déjà accompli, mais aussi pour la patiente et progressive implication des soignants. Leur urgence, c'est qu'on leur laisse du temps.

2. Fort de la fraternité qu'il proclame, comment l'État pourrait-il, sans se contredire, faire la promotion – même encadrée – de l'aide au suicide ou de l'euthanasie tout en développant des plans de lutte contre le suicide ? Ce serait inscrire au cœur de nos sociétés la transgression de l'impératif civilisateur : « Tu ne tueras pas. » Le signal envoyé serait dramatique pour tous, et en particulier pour les personnes en grande fragilité, souvent tiraillées par cette question : « Ne suis-je pas un poids pour mes proches et pour la société ? » Quelles que soient les subtilités juridiques recherchées pour étouffer les problèmes de conscience, le geste fratricide se dresserait dans notre conscience collective comme une question refoulée et sans réponse : « Qu'as-tu fait de ton frère ? »

3. Si l'État confiait à la médecine la charge d'exécuter ces demandes de suicide ou d'euthanasie, des personnels soignants seraient entraînés, malgré eux, à penser qu'une vie ne serait plus digne d'être vécue, ce qui serait contraire au Code de déontologie médicale : « Le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité. » Selon Paul Ricœur reprenant la tradition hippocratique, la relation de soin est par nature un « pacte de confiance » qui unit soignés et soignants et qui interdit à ces derniers, au nom de cette dignité, de faire volontairement du mal à autrui et encore moins de le faire mourir. Tuer, même en prétendant invoquer la compassion, n'est en aucun cas un soin. Il est urgent de sauvegarder la vocation de la médecine.



4. Même si une clause de conscience venait protéger les soignants, qu'en serait-il des personnes vulnérables ? Dans leur autonomie, elles ont besoin de confiance et d'écoute pour confier leurs désirs, souvent ambivalents. Quelle serait la cohérence de l'engagement médical si, dans certains lieux, des soignants étaient prompts à accéder à leurs désirs de mort chimiquement provoquée, tandis que dans d'autres, ils les accompagnaient, grâce à l'écoute patiente et au soulagement des différentes souffrances, vers une mort naturelle paisible ? La vulnérabilité de personnes – jeunes et moins jeunes – en situation de dépendance et de fin de vie appelle non un geste de mort mais un accompagnement solidaire. La détresse de celles qui demandent parfois que l'on mette fin à leur vie, si elle n'a pu être prévenue, doit être entendue. Elle oblige à un accompagnement plus attentif, non à un abandon prématuré au silence de la mort. Il en va d'une authentique fraternité qu'il est urgent de renforcer : elle est le lien vital de notre société.

5. Les tenants de l'aide au suicide et de l'euthanasie invoquent « le choix souverain du malade, son désir de maîtriser son destin ». Ils prétendent que « l'exercice de ce droit n'enlève rien à personne. C'est le type même de la liberté personnelle qui ne déborde pas sur la liberté d'autrui ». Mais qu'est-ce qu'une liberté qui, au nom d'une illusoire autonomie souveraine, enfermerait la personne vulnérable dans la solitude de sa décision ? L'expérience atteste que la liberté est toujours une liberté en relation grâce à laquelle le dialogue se noue afin que le soignant soit bienfaisant. Nos choix personnels, qu'on le veuille ou non, ont une dimension collective. Les blessures du corps individuel sont des blessures du corps social. Si certains font le choix désespéré du suicide, la société a avant tout le devoir de prévenir ce geste traumatisant. Ce choix ne doit pas entrer dans la vie sociale par le biais d'une coopération légale au geste suicidaire.

6. Réclamer sous quelque forme que ce soit une « aide médicale à mourir », c'est imaginer, comme c'est le cas dans des pays voisins, des institutions spécialisées dans la mort. Mais alors quelles institutions ? Et avec quel financement ? Ou bien, c'est conduire notre système de santé à imposer à nos soignants et à nos concitoyens une culpabilité angoissante, chacun pouvant être amené à s'interroger : « Ne devrais-je pas envisager un jour de mettre fin à ma vie ? » Cette

question sera source d'inévitables tensions pour les patients, leurs proches et les soignants. Elle pèserait gravement sur la relation de soin.

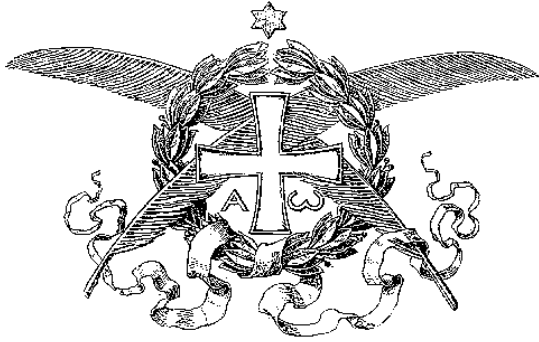
Ne nous trompons donc pas d'urgence !

Face aux troubles et aux doutes de notre société, comme le recommande Jürgen Habermas, nous offrons le récit du « bon Samaritain » qui prend en charge « l'homme à demi-mort », le conduit dans une « auberge » hospitalière et exerce la solidarité face à la « dépense » qu'occasionnent ses « soins ». À la lumière de ce récit, nous appelons nos concitoyens et nos parlementaires à un sursaut de conscience pour que s'édifie toujours plus en France une société fraternelle où nous prendrons individuellement et collectivement soin les uns des autres. Cette fraternité inspira l'ambition de notre système solidaire de santé au sortir de la Seconde guerre mondiale. Que ferons-nous de cette ambition ? La fraternité relève d'une décision et d'une urgence politiques que nous appelons de nos vœux.

*A Lourdes, le 22 mars 2018.*



*Le bon Samaritain, Jan Wynants, 1670*



## *Ordo liturgique*

Lundi 9 avril, **Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie** (*1ère classe, Blanc*)

Mardi 10 avril, de la férie (*4ème classe, Blanc*)

Mercredi 11 avril, St Léon 1er, pape, confesseur et docteur (*3ème classe, Blanc*)

Jeudi 12 avril, de la férie (*4ème classe, Blanc*)

Vendredi 13 avril, St Herménégilde, martyr (T.P.) (*3ème classe, Rouge*)

Samedi 14 avril, St Justin, martyr (*3ème classe, Rouge*)

Dimanche 15 avril, Deuxième Dimanche après Pâques (Dimanche du Bon Pasteur) (*2ème classe, Blanc*)

Lundi 16 avril, de la férie (*4ème classe, Blanc*)

Mardi 17 avril, de la férie (*4ème classe, Blanc*)

Mercredi 18 avril, de la férie (*4ème classe, Blanc*)

Jeudi 19 avril, de la férie (*4ème classe, Blanc*)

Vendredi 20 avril, de la férie (*4ème classe, Blanc*)

Samedi 21 avril, St Anselme, évêque, confesseur et docteur (*3ème classe, Blanc*)

Dimanche 22 avril, Troisième Dimanche après Pâques (*2ème classe, Blanc*)

Lundi 23 avril, de la férie (*4ème classe, Blanc*)

Mardi 24 avril, St Fidèle de Sigmaringen, martyr (*3ème classe, Rouge*)

Mercredi 25 avril, St Marc, évangéliste (*2ème classe, Rouge*)

Jeudi 26 avril, Sts Clet et Marcellin, papes et martyrs (*3ème classe, Rouge*)

Vendredi 27 avril, St Pierre Canisius, confesseur et docteur (*3ème classe, Blanc*)

Samedi 28 avril, St Paul de la Croix, confesseur (*3ème classe, Blanc*)

Dimanche 29 avril, Quatrième Dimanche après Pâques (*2ème classe, Blanc*)

Lundi 30 avril, Ste Catherine de Sienne, vierge (*3ème classe, Blanc*)



*Le bon Pasteur, Philippe de Champaigne*

# Carnet de famille

## Baptêmes :

- ❖ Frédéric Lefebvre, le samedi 31 mars, en l'église Saint-Bruno.
- ❖ Tom Lefebvre, le samedi 31 mars, en l'église Saint-Bruno.
- ❖ Arthur Chaptal, le samedi 7 avril, en l'église Saint-Bruno.

## Première Communion :

- ❖ Marie d'Alès, le dimanche 1<sup>er</sup> avril, dimanche de Pâques, en l'église Saint-Bruno.



# Remerciements

Chers fidèles,

Nous voulons tout d'abord remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré à la beauté de la Semaine Sainte. Notre gratitude est profonde pour tout ces services, divers et nombreux, qu'un grand nombre a rendus pour la gloire du bon Dieu.

Nous voulons aussi remercier toutes les personnes et familles qui ont répondu avec générosité à notre campagne d'offrande du Carême. Vous le savez, votre soutien nous est indispensable et nous sommes bien conscients des sacrifices et des efforts consentis pour le soutien de l'apostolat de la Fraternité Saint-Pierre à Bordeaux. Cette campagne étant proche de celle de l'Avent, nous la poursuivrons durant le temps pascal.

De grand cœur nous vous disons merci et vous assurons de nos prières fidèles et de notre dévouement.

Vos prêtres

## Annonces mensuelles

- ❖ Du lundi 9 avril au dimanche 22 avril : vacances scolaires : pas de Messe le mercredi à 7h00 ; pas de permanence des prêtres le mardi et le vendredi, ni d'adoration le jeudi.
- ❖ Samedi 14 avril : chapelet à 11h30 à Saint-Bruno, aux intentions de notre communauté et des vocations.
- ❖ Samedi 21 avril : Messe et sacrement de Confirmation, par Son Eminence le Cardinal Ricard, à 10h00, à Saint-Bruno.
- ❖ Mercredi 25 avril : cours de doctrine pour adultes, à 20h30 à Saint-Bruno. Thème général de l'année : « La Messe traditionnelle, trésor de l'Eglise et chef-d'œuvre de l'occident ». Cours ce soir-là : « *Explication de la Messe : le Canon* ».
- ❖ Mercredi 25 avril : réunion du groupe étudiants à 20h30, à Saint-Bruno.
- ❖ Samedi 28 avril : journée familiale pour les Foyers Saint-Joseph.
- ❖ Vendredi 4 mai : Messe à 19h00 pour le premier vendredi du mois.
- ❖ Samedi 5 mai : récollection des Professions de Foi.
- ❖ Samedi 5 mai : chapelet médité à 11h15 à Saint-Bruno, pour le premier samedi du mois.
- ❖ Dimanche 6 mai : cérémonie des Professions de Foi au cours de la Grand'Messe de 10h30.
- ❖ Jeudi 10 mai : **fête de l'Ascension de Notre-Seigneur**, fête d'obligation. Horaires des Messes comme un dimanche.

## Annonces particulières

**Notre annuaire paroissial 2018 est disponible**  
à la Procure ou sur demande auprès de Messieurs les abbés.

- ❖ **Pèlerinage de Chartres : 19, 20 et 21 mai 2018.**  
Les inscriptions au 36° Pèlerinage de Notre Dame de Paris à Notre Dame de Chartres sont ouvertes en ligne sur le site [www.nd-chretiente.com](http://www.nd-chretiente.com)

Les inscriptions qui se feront rapidement auront accès à un tarif préférentiel !

L'afflux de pèlerins de plus en plus nombreux ces dernières années, a poussé la direction du pèlerinage à clôturer les inscriptions de dernières minutes, il ne sera donc plus possible, passé une certaine date, de s'inscrire et donc de participer Pèlerinage de NDC.

Notre communauté de Bordeaux dispose de 2 chapitres Adultes (à partir de 16 ans ) et 1 Chapitre enfants ( 6 à 12 ans ). Pour les enfants de 13 à 16 ans, il existe des chapitres adaptés et encadrés par des jeunes mais aussi des religieuses et de séminaristes sous la direction d'adultes et de prêtres.

Pour tout renseignement s'adresser à Christophe Taupiac : christophetaupiac@gmail.com

- ❖ Visites aux personnes malades : merci de nous faire connaître les personnes malades de vos familles et de notre communauté afin qu'elles puissent bénéficier de la visite d'un prêtre. Contacter Monsieur l'abbé Grégoire Villeminoz.
- ❖ Missio 2018 : Pentecôte avec le diocèse de Bordeaux (missio2018.info)
  - Les 19 et 20 mai, Cathédrale Saint-André : célébrations, conférences, promulgation des actes synodaux.
  - Les 17 et 18 mai, à 21h00, Cathédrale Saint-André, spectacle son et lumière : « Vivants ! ». Places limitées : réservations sur missio2018.info ou au 05 56 91 81 82.

## A NOTER DANS VOS AGENDAS !

- ❖ Samedi 21 avril 2018 : cérémonie et Messe de Confirmation par Son Eminence le Cardinal Ricard, à 10h00, à Saint-Bruno.
- ❖ Dimanche 6 mai 2018 : cérémonie de Profession de Foi.
- ❖ Dimanche 3 juin 2018 : cérémonie de Première Communion.
- ❖ Samedi 30 juin 2018 : dîner festif de fin d'année.



# Au service de la Communauté

« Servir et non être servi » (Mc., X, 45)

*Plus nous sommes nombreux, moins les services reposent sur quelques personnes, et moins ils sont fréquents pour chacun.*

## **Habillement des servants de Messe**

Aider les servants de Messe à s'habiller et à ranger leurs soutanelles avant et après la Grand'Messe de 10h30 le dimanche. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

## **Entretien des soutanelles des servants de Messe**

Nettoyer et/ou raccommoder lorsque cela est nécessaire les soutanelles et surplis des servants de Messe. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

## **Couture**

Entretenir et confectionner les ornements liturgiques. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

## **Ménage de l'Eglise Saint-Bruno**

Tous les quinze jours, par groupe de deux ou trois, habituellement le mardi matin, maintenir propre la Maison de Dieu. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

## **Ménage du presbytère**

Chaque semaine, habituellement le jeudi matin, aider les prêtres à maintenir propre et en ordre le presbytère. Renseignements et inscriptions : Madame Christelle Roch, au 0617065043.

## **Repas des abbés**

Assurer une ou deux fois par an les courses hebdomadaires des prêtres. Renseignements et inscriptions : Madame Christelle Roch, au 0617065043.

## **Autres services**

Ponctuellement d'autres services peuvent être nécessaires : dites-nous vos talents, vos propositions et disponibilités.



# Activités paroissiales régulières

## Service de Messe

Pour les garçons ayant fait leur première communion. Les répétitions ont lieu habituellement une fois par mois, le samedi, de 10h00 à 11h30, à Saint-Bruno. Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou abdgsp@hotmail.fr

## Visites aux personnes malades

Pour les personnes désireuses d'aider les prêtres dans les visites aux personnes malades, âgées ou seules. Merci également de faire connaître aux prêtres les personnes qui désirent une visite. Renseignements et inscriptions : abbé Villeminoz, au 06 95 32 51 15 ou gregoirevilleminoz@hotmail.fr

## Chorales

*Chorale polyphonique* : pour tous, jeunes et moins jeunes, participer à la beauté de la liturgie par le chant. Chanter juste et être motivé. Répétitions hebdomadaires à Saint-Bruno. Renseignements et inscriptions : Madame Estelle Touche, au 06 62 65 88 73.

*Chorale grégorienne* : pour les hommes, chanter le propre grégorien de la Grand'Messe dominicale et des fêtes. Répétitions le dimanche, à partir de 9h45. Renseignements et inscriptions : Monsieur Aurélien Dufour, au 06 20 82 89 47.

## Groupe Etudiants

Pour les étudiants : groupe de formation, de prière et d'amitié chrétienne : habituellement deux fois par mois. Renseignements et inscriptions : abbé Antoine de Nazelle, au 06 46 36 36 05 ou antoine@denazelle.com

## Couples

- Foyers Saint-Joseph : groupe de formation, de prière et d'amitié, pour les couples, un vendredi par mois à Saint-Bruno, à 20h30 : adoration, topo et repas fraternel. Renseignements et inscriptions : Mme Hervé Guitton au 06 64 22 85 56 ou annecharlotteguitton@gmail.com
- *Domus Christiani* et autres équipes : des groupes, constitués de cinq ou six couples, se réunissent dans les foyers une fois par mois. Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou abdgsp@hotmail.fr

## « Ordre du Malt »

Une fois par trimestre, réunion fraternelle pour messieurs autour d'une dégustation de vin ou spiritueux. Renseignements et inscriptions : Monsieur Hervé Guitton, au 06 62 47 95 44 ou herve.guitton@hotmail.fr

## Catéchismes

- Pour les enfants de la Maternelle au CM2 : cours les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 10h30 à 11h30, ou de 17h00 à 18h00, à Saint-Bruno.
- Pour les collégiens de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (préparation à la Profession de Foi) : cours les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 18h00 à 19h00, à Saint-Bruno.
- Pour les collégiens de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : cours les mardis (*hors vacances scolaires*) de 18h00 à 19h00, ou les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 18h00 à 19h00, à Saint-Bruno.
- Pour les lycéens : cours les vendredis (*hors vacances scolaires*) de 19h00 à 20h00, à Saint-Bruno.

Renseignements et inscriptions : abbé Villeminoz, au 06 95 32 51 15 ou [gregoirevilleminoz@hotmail.fr](mailto:gregoirevilleminoz@hotmail.fr)

## Cours de doctrine pour adultes

Pour tous les adultes, cours de découverte et d'approfondissement de la Foi Catholique, un mercredi par mois, à 20h30, à Saint-Bruno. *Tract spécifique sur la table de presse.*  
Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou [abdvsp@hotmail.fr](mailto:abdvsp@hotmail.fr)

## Scoutisme

Groupe Europa Scouts, pour tous les jeunes à partir de 8 ans : louveteaux, louvettes, guides et scouts. Un week-end par mois, du samedi matin au dimanche matin.

Renseignements et inscriptions :

Pour les filles : Miryam de Baritault, au 06 63 12 06 83.

Pour les garçons : Jérôme Bouclier, au 06 82 13 44 61.

## Récollections et retraites

Deux récollections paroissiales sont organisées chaque année, une pendant l'Avent et une pendant le Carême. Voir le bulletin paroissial mensuel.

Par ailleurs, la Fraternité Saint-Pierre en France organise différentes retraites durant l'année, pour tous les âges et toutes les personnes.

Renseignements et inscriptions : [www.oeuvredesretraites.fr](http://www.oeuvredesretraites.fr)

## Confraternité Saint-Pierre

Soutenir la mission et les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre par un engagement de prière quotidien.

Renseignements et inscriptions : [www.confraternite.fr](http://www.confraternite.fr)

## Autres activités

D'autres activités paroissiales sont ponctuellement proposées. Retrouvez toutes les informations dans le bulletin paroissial ou sur notre site [www.fssp-bordeaux.fr](http://www.fssp-bordeaux.fr)

# Soutenir la Fraternité Saint-Pierre à Bordeaux

*Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement au service de Dieu et des âmes. C'est la raison pour laquelle votre soutien fait l'objet d'un commandement de l'Eglise : « Les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matérielles de l'Eglise, chacun selon ses possibilités » (CEC n°2043).*

## Comment nous aider ?

- Par des dons ponctuels<sup>1</sup>
  - Par un virement régulier (cf. formulaire ci-dessous)
- Bénéficiez avantageusement de la fiscalité en déduisant de vos impôts 66% du montant de votre don<sup>2</sup>. Pour un don ou un virement régulier à la Fraternité Saint-Pierre à Bordeaux, vous recevrez chaque année un reçu fiscal.

## ORDRE DE VIREMENT

### A RETOURNER A VOTRE BANQUE, ACCOMPAGNE D'UN RIB

Je, soussigné (nom, prénom) .....  
titulaire du compte : ..... vous demande de bien vouloir  
virer, le ..... de chaque mois, la somme de ..... €  
à compter du ...../...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au ...../...../..... (inclus),  
sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

**Bénéficiaire** : Fraternité Saint-Pierre – Bordeaux - 115, rue Quintin, 33000 Bordeaux  
CL Bordeaux Barrière de Pessac

Banque : 30002 Guichet : 01856 - COMPTE : 0000079278A - Clé RIB : 37

IBAN : FR46 3000 2018 5600 0007 9278 A37

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

### **PARTIE A RETOURNER A LA FRATERNITE SAINT-PIERRE**

**115 rue Quintin, 33000 Bordeaux**

*Pour des raisons de confidentialité, la banque ne nous transmet jamais les coordonnées des donateurs ; or nous en avons besoin pour vous faire parvenir vos reçus fiscaux.*

M., Mme, Mlle, (nom et prénom) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel : ..... @.....

Vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de ..... €

<sup>1</sup> Vos chèques doivent être libellés à l'ordre de « Fraternité Saint-Pierre – Bordeaux ».

<sup>2</sup> Dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



# Eglise Saint-Bruno

## Dimanches et Fêtes

- 8h30 : Messe basse (*confessions pendant la Messe*)
- 10h30 : Messe chantée (*confessions pendant la Messe*)
- 12h15 : Messe basse (pas de confessions)
- 18h30 : Messe basse avec orgue (*confessions pendant la Messe*)

## Semaine

- Lundi : Messe à 19h00 ; *confessions de 18h30 à 19h00.*
- Mardi : Messe à 9h00.
- Mercredi : Messe à 7h00 (*hors vacances scolaires*) et 19h00 ; *confessions de 18h30 à 19h00.*
- Jeudi : Messe à 19h00 ; *confessions de 18h30 à 19h00.*
- Vendredi : Messe à 9h00 ; et le premier vendredi du mois à 19h00 (*en ce cas, confessions de 18h30 à 19h00*).
- Samedi : Messe à 12h00 ; *confessions de 11h30 à 12h00.*

## Adoration du Très-Saint Sacrement

Tous les jeudis de 15h00 à 18h30, *hors vacances scolaires*

## Permanences des prêtres

Un prêtre se tient à votre disposition (écoute et confessions)

- mardi et vendredi de 16h00 à 18h00, *hors vacances scolaires.*
- jeudi durant le temps de l'Adoration, *hors vacances scolaires.*

---

## *Fraternité Saint-Pierre*

05 57 81 83 30 – [www.fssp-bordeaux.fr](http://www.fssp-bordeaux.fr)

Abbé Benoît de Giacconi, *chapelain*  
06 62 28 81 92  
[abdgsp@hotmail.fr](mailto:abdgsp@hotmail.fr)

Abbé Grégoire Villeminoz  
06 95 32 51 15  
[gregoirevilleminoz@hotmail.fr](mailto:gregoirevilleminoz@hotmail.fr)

Abbé Antoine de Nazelle  
06 46 36 36 05  
[antoine@denazelle.com](mailto:antoine@denazelle.com)